

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1/
	Révision n°: 5
NET MACHINE	Date : 05/11/2021
	Remplace la fiche : 07/02/2018
	102461

Fournisseur

IPC

10, quai Malbert
CS 71821 – 29218 BREST CEDEX 2 France
Tél. 02.98.43.45.44
ipc@groupe-ipc.com

SECTION 1 : Identification du mélange et de la Société

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : NET MACHINE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Détartrant poudre

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

Voir fournisseur.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Contacter le 01.45.42.59.59 (INRS) pour la France.

Contacter le +32.70.245.245 (Centre Antipoison) pour la Belgique.

1.5. Autre information

Réservé à un usage professionnel.

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Skin Irrit. 2, H315

Eye Irrit. 2, H319

Aquatic Chronic 3, H412

2.2. Eléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations



Pictogrammes de danger

: GHS07

Mention d'avertissement

: ATTENTION

Mentions de danger

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 : Eliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

Conseils de prudence supplémentaires

P234 : Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

P264 : Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.

P321 : Traitement spécifique (voir conseils médicaux sur cette étiquette).

P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

IPC

10, quai Malbert - CS 71821 - 29218 BREST CEDEX 2 France

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2/
	Révision n°: 5
NET MACHINE	Date : 05/11/2021
	Remplace la fiche : 07/02/2018
	102461

SECTION 2 : Identification des dangers (suite)

P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P390 : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

P406 : Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/... avec doublure intérieure.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2. Mélanges

Composition

Identification	Nom	Classification	%
CAS : 5329-14-6 EC : 226-218-8 REACH : 01-2119488633-28	ACIDE SULFAMIQUE	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 3, H412	> 80
CAS : 61725-89-1 EC : 612-360-1 REACH : 02-2119552440-48	FATTY ALCOHOL ALKOXYLATE	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H 318	1-3

Pour le texte complet des phrases H/EUH mentionnées dans ce chapitre, voir le § 16

SECTION 4 : Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Consulter un médecin si une gêne persiste.

Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais.

En cas de contact oculaire

Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières.

Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes.

Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés.

Consulter un médecin rapidement si des symptômes apparaissent après le lavage.

Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon.

En cas d'ingestion

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir.

Donner rapidement de grandes quantités d'eau à boire à la personne touchée pour diluer le produit chimique avalé.

Donner du lait plutôt que de l'eau s'il est facilement disponible.

Consulter un médecin immédiatement.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Après inhalation

Irritation sévère du nez et de la gorge. Brûlures des muqueuses membranes. Toux.

Après ingestion

Peut provoquer des maux d'estomac ou vomissement.

Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche et la gorge.

Après contact cutané

Des brûlures peuvent survenir.

Après contact oculaire

Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3/
	Révision n°: 5
NET MACHINE	Date : 05/11/2021
	Remplace la fiche : 07/02/2018
	102461

SECTION 4 : Premiers secours (suite)

Le contact avec le produit chimique concentré peut provoquer très rapidement des lésions oculaires sévères, et éventuellement la perte de la vue.

4.3. Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune donnée n'est disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

Produits de combustion dangereux

Une combustion thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxyde de carbone. Oxyde d'azote.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.

En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes.

Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédure d'urgence

Porter un vêtement de protection comme décrit au §8 de cette FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthode de nettoyage

Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé.

Collecter les poudres en utilisant un aspirateur à poussières avec un filtre à particules ou balayer avec précaution dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement.

Déversements mineurs: Rincer le déversement à grandes eaux.

Informez les autorités si d'importantes quantités sont impliquées.

6.4. Référence à d'autres sections

Porter un vêtement de protection comme décrit au § 8.

Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir le § 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter le contact avec les matières suivantes : Bases. Humidité.

Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Porter un équipement de protection approprié pour toute exposition prolongée, et/ou à de fortes concentrations en vapeurs, spray ou brouillard.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4/8
	Révision n°: 5
NET MACHINE	Date : 05/11/2021
	Remplace la fiche : 07/02/2018
	102461

SECTION 7 : Manipulation et stockage (suite)

Classe de stockage

Substances corrosives ininflammables 8B.

7.3. Utilisation finale particulière

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en § 1.2.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

ACIDE SULFAMIQUE (CAS 5329-14-6)

Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Travailleurs

Contact avec la peau

Effets systémiques à long terme

10 mg/kg de poids corporel/jour

Consommateurs

Contact avec la peau

Effets systémiques à long terme

5 mg/kg de poids corporel/jour

POTASSIUM DIHYDROGEN PHOSPHATE (CAS 7778-77-0)

Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Travailleurs

Inhalation

Effets systémiques à long terme

4.07 mg/m³

Consommateurs

Inhalation

Effets systémiques à long terme

3.04 mg/m³

Concentration prédite sans effet (PNEC)

ACIDE SULFAMIQUE (CAS 5329-14-6)

Compartiment de l'environnement

PNEC

Sol

0.00638 mg/kg

Compartiment de l'environnement

PNEC

Eau douce

0.048 mg/l

Compartiment de l'environnement

PNEC

Eau de mer

0.0048 mg/l

Compartiment de l'environnement

PNEC

Sédiment d'eau douce

0.173 mg/kg

Compartiment de l'environnement

PNEC

Sédiment marin

0.0173 mg/kg

Compartiment de l'environnement

PNEC

Usine de traitement des eaux usées

2 mg/l

2-HYDROXY-1,2,-3-PROPANETRICARBOXYLICACID (CAS : 77-92-9)

Compartiment de l'environnement

PNEC

Sol

33.1 mg/kg

Compartiment de l'environnement

PNEC

Eau douce

0.44 mg/l

Compartiment de l'environnement

PNEC

Eau de mer

0.044 mg/l

Compartiment de l'environnement

PNEC

Sédiment d'eau douce

3.46 mg/l

Compartiment de l'environnement

PNEC

Sédiment marin

34.6 mg/l

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5/8
	Révision n°: 5
NET MACHINE	Date : 05/11/2021
	Remplace la fiche : 07/02/2018
	102461

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle (suite)

Compartiment de l'environnement PNEC	Usine de traitement des eaux usées > 1000 mg/l
POTASSIUM DIHYDROGEN PHOSPHATE (CAS 7778-77-0)	
Compartiment de l'environnement PNEC	Eau douce 0.05 mg/l
Compartiment de l'environnement PNEC	Eau de mer 0.005 mg/l
Compartiment de l'environnement PNEC	Eau à rejet intermittent 0.5 mg/l
Compartiment de l'environnement PNEC	Usine de traitement des eaux usées 50 mg/l

8.2. Contrôle de l'exposition

Equipement de protection

Contrôles techniques appropriés

Aucune ventilation particulière requise.

Protection oculaire

Les protections suivantes devraient être portées : lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

Protection des mains

Porter des gants de protection faits des matériaux suivants : Néoprène, Caoutchouc nitrile, Polyéthylène, Polychlorure de vinyle (PVC).

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

Protection des voies respiratoires

Utiliser des masques contre la poussière conformes BS2091 type B ou équivalent.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Solide en granulés.
Couleur	: Blanc/blanc cassé.
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: < 2 à 1 %
Point de fusion/Point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible
Point d'éclair [°C]	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible
Inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité relative	: 1.19
Hydrosolubilité	: Soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée n'est disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée n'est disponible

9.2. Autres informations

COV : Sans

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6/8
	Révision n°: 5
NET MACHINE	Date : 05/11/2021
	Remplace la fiche : 07/02/2018
	102461

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Les produits suivants peuvent réagir avec le produit : bases.

10.2. Stabilité chimique

Eviter les conditions suivantes : éviter le contact avec les bases.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne polymérisera pas.

10.4. Conditions à éviter

Eviter le contact avec les matières suivantes : eau, humidité.

10.5. Matières incompatibles

Bases - inorganiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1. Mélange

Inhalation

Les poussières peuvent irriter le système respiratoire.

Peut provoquer la toux et des difficultés respiratoires.

Des brûlures peuvent survenir.

Ingestion

Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche, l'œsophage et l'estomac.

Contact cutané

Ce produit est corrosif. Des brûlures peuvent survenir.

Contact oculaire

Fortement corrosif. Provoque de fortes douleurs et de graves lésions oculaires.

Les premiers secours immédiats sont nécessaires.

Dangers chroniques et aigus pour la santé

Ce produit peut provoquer une irritation cutanée et oculaire.

Une exposition répétée peut provoquer une irritation oculaire chronique. Dermatite légère, éruption cutanée allergique.

11.1.2. Substances

Fatty alcohol alkoxyate (61725-89-1)	
DL50 orale rat	2001.0 mg/kg - ETA orale 2001.0 mg/kg
Fumed silica	
DL50 orale rat	5001.0 mg/kg - ETA orale 5001.0 mg/kg
2-hydroxy-1,2,-3-propanetricarboxylicacid (77-92-9)	
DL50 orale rat	5001.0 mg/kg - ETA orale 5001.0 mg/kg
DL 50 cutanée rat	2001.0 mg/kg – ETA cutanée 2001.0 mg/kg

SECTION 12 : Informations écologiques

Ecotoxicité

Le produit contient des substances qui sont toxiques pour les organismes aquatiques et qui peuvent entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

12.1. Toxicité

Le produit contient des substances qui sont toxiques pour les organismes aquatiques et qui peuvent entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

Ne pas rejeter dans le milieu aquatique.

Acide sulfamique (5329-14-6)	
CL50 (Pimephales promelas (Tête-de-boule)) – 96 h	70.3 mg/l
CE50 (Daphnia magna)	71.6 mg/kg

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 7/8
	Révision n°: 5
NET MACHINE	Date : 05/11/2021
	Remplace la fiche : 07/02/2018
	102461

SECTION 12 : Informations écologiques (suite)

Sodium sulphate	
CL50 (Poissons) – 96 h	1350 mg/l
CE50 (Daphnia magna) – 48h	4580 mg/l
Fatty alcohol alkoxyate (61725-89-1)	
CL50 (Leuciscus idus (ide mélanote)) – 96 h	> 1-10 mg/l
CE10 (Boues activées)	> 1000 mg/l
2-hydroxy-1,2,-3-propanetricarboxylicacid (77-92-9)	
CL50 (Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)) – 48 h	440 mg/l
CE50 (Daphnia magna) – 24 h	1535 mg/l
NOEC (Plantes aquatiques) – 8 j	425 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relative aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit ne contient pas de substance potentiellement bioaccumulables.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucun connu.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale

Déchets classés comme déchets dangereux. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

Méthode de traitement des déchets

Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

SECTION 14 : Informations relatives aux transports

14.1 Numéro ONU : 2967

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

UN2967 : ACIDE SULFAMIQUE, mélange.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : Classe 8

RID : Classe 8

IMDG : Classe 8

IATA : Classe 8



14.4. Groupe d'emballage

ADR : III

RID : III

IMDG : III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR : Non

RID : Non

IMDG : Non

IATA : Non

FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 8/8
	Révision n°: 5
NET MACHINE	Date : 05/11/2021
	Remplace la fiche : 07/02/2018
	102461

SECTION 14 : Informations relatives aux transports (suite)

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée n'est disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

15.1.2. Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006)

< 5 % agents de surface non ioniques.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16 : Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

Libellés des phrases H, EUH figurant au paragraphe 3 :

H315 : Provoque une irritation cutanée

H318 : Provoque de graves lésions des yeux

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Liste des § modifiés lors de la dernière révision : Tous les § + référence

Fin du document